

RÈGLEMENT DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE

CHAMPIONNAT NATIONAL 3

SAISON 2021-2022

Version 15 octobre 2021

FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

WWW.FSCF.ASSO.FR



@laFSCF

PREAMBULE

Le présent document a pour but d'aider et d'aiguiller les associations souhaitant participer au **championnat national 3 de gymnastique rythmique et sportive**.

Détachés du programme fédéral d'activité, les prérequis et les différentes étapes de ce championnat sont réunis en un seul et même document afin d'en faciliter l'utilisation.

1. TABLE DES MATIERES

2. DESCRIPTION	3
3. LA LICENCE FSCF	3
4. CATEGORIES D'AGE ET DE NIVEAUX – SAISON 2021-2022	3
5. CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
5.1 POUR LE TROPHÉE FEDERAL ET LE CHAMPIONNAT NATIONAL DUOS	4
5.2 POUR LE CHALLENGE JULIETTE BRUN	4
6. SURCLASSEMENT	4
7. CHANGEMENT DE CATEGORIES	4
7.1 CAS GENERAL	4
7.2 PASSAGES OBLIGATOIRES	4
8. TABLEAU DE CORRESPONDANCE INDIVIDUELS, DUOS ET ENSEMBLES	5
9. DOCUMENTS OFFICIELS	5
10. PROCEDURE ET CALENDRIER D'ENGAGEMENT	6
11. NORMES	6
11.1 NORMES MUSIQUES	6
11.2 NORMES ENGINS	7
12. FICHE SACEM	7
13. JUGEMENT	8
13.1 JUGES	8
13.2 QUOTAS JUGES	9
13.3 REPAS DE JUGES	13
14. RECLAMATIONS	13
15. HANDICAP	13
16. TROPHÉE NICOLE BAULARD	13
16.1 ALLIANCE D'ASSOCIATIONS	14
16.2 PALMARES	14
16.3 CONTRAINTES VESTIMENTAIRES	14
16.4 LISTES DE COMPOSITION D'EQUIPES	14
17. CHALLENGE JULIETTE BRUN	15
17.1 PALMARES	15
17.2 LISTES DE COMPOSITION D'ENSEMBLES	15
17.3 CONTRAINTES VESTIMENTAIRES	15
18. CHAMPIONNAT NATIONAL DUOS	16
18.1 PALMARES	16
18.2 FICHES TECHNIQUES	16
19. ANNEXES	17

2. DESCRIPTION

Le championnat national 3 est constitué de trois compétitions :

- Le trophée fédéral Nicole Baulard
- Le challenge Juliette Brun
- Le championnat national duos

Des gymnastes d'une même association peuvent participer le même week-end à plusieurs de ces compétitions.

3. LA LICENCE FSCF

La présentation de la licence (activité GRS) est obligatoire pour les gymnastes à chaque championnat. La non-présentation entraînera l'exclusion de la compétition. Néanmoins, si un listing prouvant que le/la gymnaste est licencié·e peut être produit, le/la gymnaste sera autorisé·e à concourir si il·elle est en mesure de prouver son identité.

4. CATEGORIES D'AGE ET DE NIVEAUX – SAISON 2021-2022

Le championnat national 3 réunit les catégories suivantes :

TROPHEE FEDERAL NICOLE BAULARD	INDIVIDUEL·LE·S	Jeune·sse·s	2007 - 2011	Niveau 3
		Aîné·e·s	2006 et avant	Niveau 3
	DUOS	Jeune·sse·s	2007 - 2011	Niveau 3
		Aîné·e·s	2006 et avant	Niveau 3

CHALLENGE JULIETTE BRUN	ENSEMBLES	Jeune·sse·s	2007 - 2011	Niveau 3
		Aîné·e·s	2006 et avant	Niveau 3

CHAMPIONNAT NATIONAL DUOS	DUOS	Jeune·sse·s	2007 - 2011	Niveau 1
	DUOS	Aîné·e·s	2006 et avant	Niveau 1
	DUOS	Jeune·sse·s	2007 - 2011	Niveau 2
	DUOS	Aîné·e·s	2006 et avant	Niveau 2
	DUOS	Aîné·e·s	2003 et avant	Niveau +

Un·e gymnaste ne peut concourir en individuel que dans un seul niveau.

Un·e gymnaste ne peut concourir que dans un seul ensemble

Un·e gymnaste ne peut concourir que dans un seul duo.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour TOUTES les catégories, la participation à au moins un **Championnat régional et/ou départemental** dans la même catégorie est **OBLIGATOIRE** pour participer au championnat national. Les responsables régionales ont la charge de signaler à la commission nationale tout manquement à cette règle.

Des dérogations à cette règle peuvent être étudiées :

5.1 POUR LE TROPHÉE FEDERAL ET LE CHAMPIONNAT NATIONAL DUOS

Dérogation pour impossibilité de participer à l'un au moins des championnats départementaux et régionaux organisés par la FSCF :

- Justification par un/des document(s) daté(s) et valide(s) tels que : certificats médicaux, quarantaine sanitaire, justification de voyage scolaire, aucun championnat organisé, qualification dans une autre fédération ou une autre activité de la FSCF, obligation professionnelle ...
- Les demandes de dérogation, accompagnées des justificatifs, doivent être adressées conjointement à la commission régionale et à la commission nationale (grs@fscf.asso.fr) dès que l'impossibilité est constatée.
- La décision sera prise par la commission nationale après avis de la commission régionale.

5.2 POUR LE CHALLENGE JULIETTE BRUN

- Les ensembles niveau 3, sont constitués de 4 à 7 gymnastes.
- Toutes les gymnastes constituant l'ensemble devront être inscrit·e·s dès la première participation, il sera toléré que l'ensemble ne soit pas complet sur l'un des championnats (départemental, régional, national) si le nombre de gymnastes est compris entre 4 et 7.

6. SURCLASSEMENT

Pour les procédures de sur-classement se référer au RGA (règlement général des activités) et au RSA (règlement spécifique des activités) et au règlement médical de la FSCF.

<https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels>

7. CHANGEMENT DE CATEGORIES

7.1 CAS GENERAL

Suite à l'épidémie de COVID 19 et aux diverses interdictions de pratiques, le niveau général est affecté pour l'ensemble des concurrent·e·s, la règle habituelle reste applicable :

Les gymnastes ne faisant pas partie de la liste nominative émise par la commission nationale, **en avril 2020**, doivent rester au minimum dans la catégorie où elles·ils ont concouru **durant la saison 2018-2019**, si elles·ils sont classé·e·s dans la 1^{ère} moitié du classement des championnats nationaux (sauf cas particulier étudié par la commission GRS). Dans le cas contraire, seconde moitié du classement, elles·ils peuvent concourir dans la catégorie de niveau immédiatement inférieur.

Si un·e gymnaste arrête la compétition pendant une ou plusieurs saisons, son niveau de reprise (en individuel, en duo et en ensemble) sera déterminé par le dernier résultat obtenu.

Si un·e gymnaste commence une carrière en individuel·le après une ou des saisons en duo, son niveau de pratique en individuel·le sera déterminé par le tableau de correspondance.

7.2 PASSAGES OBLIGATOIRES

- Pour la saison 2021-2022, en conséquence de l'épidémie et des annulations de compétitions qui en ont découlé, les passages automatiques sont définis dans les brèves du praticable d'avril 2020.
- Un·e gymnaste concerné·e par le passage obligatoire en catégorie supérieure devra le faire quelle que soit la catégorie de concours : individuel, ensemble, duo conformément aux tableaux de correspondance « 7. TABLEAUX DE CORRESPONDANCE INDIVIDUELS / DUOS / ENSEMBLES ».

8. TABLEAU DE CORRESPONDANCE INDIVIDUELS, DUOS ET ENSEMBLES

Si un·e gymnaste concourt en Individuel, en Duo et/ou en Ensemble, son niveau Individuel détermine son niveau Ensemble ou Duo en respectant le tableau de correspondance suivant :

Respecter le tableau ci-dessous et le sens de lecture :

————→ *Sens de lecture* —————→ *Sens de lecture* —————→

INDIVIDUEL·LE·S	DUOS	ENSEMBLES
Niveau 5	Niveau 4 Niveau 3	
Niveau 4	Niveau 4 Niveau 3 Niveau 2	
Niveau 3	Niveau 3 Niveau 2 Niveau 1	
Niveau 2	Niveau 2 Niveau 1	Niveau 3 (maxi 1 gym Niv. 2) Niveau 2 Niveau 1
Niveau 1	Niveau 2 (maxi 1 gym Niv.1) Niveau 1	Niveau 2 (maxi 1 gym A1 dans EA2 ou max 2 gyms J1 dans EA2 maxi 1 gym J1 dans EJ2) Niveau 1
Niveau A Nat.	Niveau 1	
Niveau A+	Duo A+ et/ou Ensemble A+ (cf programme régional)	
	Pour déterminer le niveau lors d'un retour en compétition classique s'adresser conjointement à la commission technique régionale et à la commission nationale.	

Si un·e gymnaste concourt en Duo et en Ensemble, son niveau en Duo détermine son niveau Ensemble.

9. DOCUMENTS OFFICIELS

Les documents officiels de l'activité sont :

- Les aménagements FSCF du code FIG 2017 – 2020, version septembre 2018
- Le règlement spécifique de l'activité
- Le programme technique fédéral de l'année 2022
- Les Lettres Infos Jugements parues depuis la sortie de nouveaux aménagements

10. PROCEDURE ET CALENDRIER D'ENGAGEMENT

Les engagements seront faits au plus tard le **10 JANVIER 2022** sur le site de la fédération à l'adresse suivante : <http://www.fscf.asso.fr/>

- Se rendre sur l'activité « Gymnastique Rythmique et Sportive »
- Puis descendre sur « Calendrier »
- « Cliquer » sur le championnat choisi pour remplir les questionnaires et techniques

Attention : Tout dossier d'inscription incomplet ou reçu hors délai sera refusé

Les duos niveaux 1, 2 et + seront engagés nominativement dès le 10 JANVIER.

Pour toutes questions contacter : pascal.legouic@fscf.asso.fr

Le tarif des engagements sera indiqué sur les formulaires d'engagement.

11. NORMES

11.1 NORMES MUSIQUES

Les paroles sur les musiques sont AUTORISÉES pour toutes les catégories et tous les programmes.

L'utilisation généralisée des musiques numériques pour toutes les compétitions nationales impose l'envoi des fichiers selon les modalités précisées dans la brochure de chaque championnat.

Les musiques seront à transmettre en format (.mp3) à l'adresse indiquée dans cette brochure avant la date indiquée en utilisant la codification suivante :

- Numéro de dossard
- Type :
 - Individuel = **I**
 - Ensemble = **E**
 - Duo = **D**
- Catégorie d'âge :
 - Jeune·sse = **J**
 - Aîné·e = **A**
- Catégorie de niveau : **3, 2, 1, +,**
- **NOM** de l'**ASSOCIATION** en abrégé ou **VILLE**
- **NUMERO** de l'ensemble

Chaque item sera séparé du précédent par un tiret (un trait d'union)

Exemples :

- Individuel·le aîné·e niveau 3 : **51-I-A-3-RYTHME ET GYM PARIS**
- Ensemble jeune·sse·s niveau 3 n°2 : **15-E-J-3-ST DENIS EN VAL-2**
- Duo aîné·e·s niveau 2 : **228-D-A-2-ASLJ**

Le respect de ces consignes est nécessaire pour faciliter le travail des responsables sono et ainsi éviter les pertes de temps.

**Si la musique n'est pas reçue à la date butoir minuit,
l'amende spécifique est de : 30 euros**

Chaque association apportera ses musiques sur clé USB et les gardera de façon facilement accessible. Les musiques sur la clé respecteront le même codage que les musiques envoyées.

11.2 NORMES ENGINES

La vérification de tous les engins y compris les engins de remplacement (utilisés ou non) sera effectuée pour toutes les catégories et les anomalies signalées au juge coordinateur ou au jury supérieur qui vérifiera et appliquera les pénalités.

CATEGORIE	BALLON	CERCEAU	MASSUES	RUBAN
Jeune·sse·s	Diamètre : 16 à 20 cm	Diam.intérieur min. : 70 cm Poids libre	Longueur : 35 cm min. Poids libre	Longueur : 5 m min. Largeur : 4 à 6 cm Poids libre
Ainé·e·s	Diamètre : 18 à 20 cm Poids : 400 g min.	Diam.intérieur min. : 80 cm Poids : 300 g min.	Longueur : 40 cm min. Poids : 150 g min. chacune	Longueur : 5 m min. Largeur : 4 à 6 cm Poids : 35 g min. sans la baguette

Le Ruban : Un ruban adhésif de 10 cm est autorisé à l'extrémité inférieure de la baguette.
Le ruban doit être adapté à la taille du·de la gymnaste.

Le Cerceau : Peut-être recouvert de ruban adhésif, en totalité ou partiellement.

Le Ballon : Les grands dessins figuratifs ne sont pas autorisés, seuls les dessins géométriques sont permis.

12. FICHE SACEM

Modèle de fiche-type en Annexe n°2

Lors des championnats nationaux, **la liste complète des musiques utilisées avec le nom des auteurs et la durée du morceau doit être envoyée par mail avec les musiques de l'association.**

NON RESPECT DE CETTE CONSIGNE : application d'une amende de 30 €

13. JUGEMENT

13.1 JUGES

13.1.1 OBLIGATIONS

Tout·e juge inscrit doit être **licencié· à la FSCF**, être **titulaire d'un diplôme juge FSCF** (suite à un examen ou une équivalence), avoir suivi les recyclages obligatoires et **doit avoir jugé au minimum dans 2 compétitions régionales** avant d'être inscrit aux championnats nationaux.

Les licences des juges seront vérifiées en amont des championnats nationaux via le logiciel fédéral, seuls les juges absents du listing au moment de la vérification devront présenter leur licence.

Il est rappelé que les juges doivent être détenteurs d'une licence pour bénéficier des formations et faire partie des jurys dès les compétitions départementales et régionales.

13.1.2 DEVOIRS

- Le·la juge doit accepter les fonctions qui lui sont confiées.
- Le·la juge doit se présenter à la réunion de juges à l'heure indiquée sur sa convocation. *S'il·elle ne peut répondre à celle-ci, il· doit le faire connaître, dès que possible, au·à la président·e du jury par mail ou SMS et s'assurer que le message est passé.*
- *La défection d'un·e juge influe sur le quota de l'association et peut entraîner les pénalisations relatives au non-respect de ces quotas.*
- Avant chaque compétition, une réunion sera programmée par la commission technique nationale afin d'informer les juges participants sur l'organisation du jugement. La réunion est **obligatoire** pour tous·toutes les juges **retenu·e·s et mentionné·e·s sur la liste figurant dans la brochure du championnat**. En cas d'impossibilité le·la juge devra demander l'autorisation d'absence au·à la président·e du jury par mail ou sms.
- Le·la juge devra être à son poste 5 mn minimum avant le début de la compétition.
- Le·la juge ne devra pas quitter son poste au cours de la compétition et à la fin de sa mission sans l'autorisation du juge coordinateur.
- Le·la juge devra éteindre son téléphone portable ou tout matériel électronique de communication.
- Le·la juge ne doit prendre aucune initiative concernant la compétition ou son déroulement sans en référer au·à la président·e du jury et au juge coordinateur.
- Pendant l'exécution de l'enchaînement, le·la juge prend note instantanément de ce qu'il·elle doit juger, à l'aide de la symbolique du code (ou sa propre symbolique). Cette démarche est nécessaire pour permettre une justification objective de sa note en cas de désaccord avec les autres juges.

Un·e juge qui ne répond pas ou plus à ces devoirs n'a pas sa place dans un jury. La commission nationale pourra prendre des décisions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des jurys.

13.1.3 TENUE VESTIMENTAIRE

Bas noir (jupe ou pantalon), haut blanc pur uni y compris veste, pull, gilet ou tout autre vêtement du haut. Lorsque les juges sont assis, le jury doit être uniforme de face comme de dos y compris les juges TC. La tenue ne doit comporter aucun signe d'appartenance à une association. Seul le sigle de la FSCF ou tout petit logo de marque (moins de 4 cm) sont tolérés. Le polo « juge » vendu à la boutique de la FSCF est autorisé.

Le non-respect de cette règle entraînera une amende de 20€

13.2 QUOTAS JUGES

Les quotas juges pour les compétitions du samedi et celles du dimanche **sont indépendants**. Un·e même juge peut donc s'inscrire pour les deux journées ou au contraire ne s'inscrire que pour l'une des deux journées

13.2.1 DEFINITION ET COMPOSITION D'UN CORPS DE JURY

Un corps de jury est un ensemble de juges réunissant obligatoirement les 4 niveaux de juge suivants : Exe, A, Da et Db. Un corps de jury est donc composé de 1, 2, 3 ou 4 juge(s) :

- 1 juge Régional, (qui, par définition, a acquis ces 4 niveaux)
- 2 juges (exemple : 1 Da + Db + Exé et 1 A)
- 3 juges (exemple : 1 Exé, 1A, 1 Da +Db).
- 4 juges (1 Exé, 1A, 1 Da, 1 Db)

Les juges inter-régionaux et fédéraux possèdent les 4 niveaux de compétence et représentent du fait de leur expérience respectivement 1,5 corps de jury (et 1,5 juges) et 2 corps de jury (2 juges).

D = nombre et valeur des difficultés corporelles, des échanges, des maîtrises engin, des éléments dynamiques avec rotation et lancer, des combinaisons de pas de danse, des collaborations. Vérification des groupes techniques engins.

A = unité, musique, espace, expression corporelle, organisation du travail collectif.

E = fautes techniques

JC = juge coordinateur : application des pénalités générales (musique, tenue...) et arbitrage
D / A / Exé (avec possibilité de faire une note de base)
 $(NdB = ((\text{moyenne des notes des juges}) + \text{note du JC}) / 2)$

13.2.2 EXIGENCES NUMERIQUES EN COMPETITION

13.2.2.1 POUR LE TROPHÉE NATIONAL NICOLE BAULARD

Pour des raisons éthiques, un·e juge inscrit·e au Trophée Nicole Baulard ne peut être, en même temps, un·e gymnaste concourant à ce Trophée (en individuel·le ou en duo).

Exigences numériques pour le **Trophée Nicole Baulard** (et uniquement pour cette compétition).

Nombre d'Individuels	Nombre X de juges	Nombre de Duos	Nombre Z de juges	Les alliances respecteront le même quota et présenteront le nombre de juges et de corps de jury nécessaires indépendamment d'une éventuelle autre équipe présentée par l'association
1 à 4	1	1 à 3	1	
5	2	4 à 5	2	

Nombre de corps de jury à présenter en fonction du nombre de juges demandés :

Nombre de juges minimum requis (X + Z)	1 - 3	4 - 6
ET		
Nombre de corps de jury complet à présenter	1	2

13.2.2.2 POUR LE CHALLENGE JULIETTE BRUN ET LE CHAMPIONNAT NATIONAL DUOS

Nombre d'Ensembles	Nombre Y de juges	Nombre de Duos	Nombre Z de juges
1	1	1 à 3	1
2 à 3	2	4 à 6	2
4 à 5	3	7 à 9	3
6 à 7	4	10 à 12	4
8 à 9	5	13 à 15	5
10 à 11	6	16 à 18	6
12 à 13	7	19 à 21	7
etc...	etc...	etc...	etc...

Nombre de juges minimum requis (Y + Z)	1 - 3	4 - 6	7 et plus
ET			
Nombre de corps de jury complet à présenter	1	2	3

13.2.2.3 PRECISIONS SUR LA LECTURE DES TABLEAUX

Le nombre de juges demandé dans la première ligne du second tableau correspond au nombre minimum de personnes physiques assurant au moins le nombre de corps de jury complet(s) (Da, Db, A, Exé.).

Dans le cas où le nombre de juges minimum ne serait pas suffisant pour assurer le nombre de corps de jury complet(s) demandé, l'association devra ajouter des juges pour compléter les qualifications manquantes des autres juges. Ainsi pour 1 juge demandé représentant un corps de jury complet, l'association devra présenter de 1 à 4 juges pour respecter les quotas (1 juge de niveau régional ou plus jusqu'à 4 juges dont 1 Da, 1Db, 1 A, 1 Exé. Voir, en début de paragraphe, la définition du corps de jury).

Exemples :

✓ **Numéro 1 :** Une association présentant au même championnat 1 duo et 1 ensemble, doit, au minimum, présenter 2 juges (qui doivent assurer 1 corps de jury complet). Plusieurs cas sont possibles :

- L'association présente un·e seul·e juge de niveau fédéral
- L'un ou les 2 juges sont régionaux ou inter-régionaux (un juge régional ou inter-régional suffit pour représenter un corps de jury complet, dans ce cas le niveau du second juge est libre) ;
- Les qualifications Da, Db, A et Exé sont réparties entre les 2 juges : par exemple, l'un des juges est Exé, l'autre peut juger Da, Db et A ;
- Les qualifications Da, Db, A et Exé ne sont pas réparties entre les 2 juges : l'association doit présenter au moins un·e autre juge pour pallier ce manque.

- ✓ **Numéro 2 : Une association présentant au même championnat 6 duos et 3 ensembles, doit, au minimum, présenter 4 juges (qui doivent assurer 2 corps de jury complets). Plusieurs cas sont possibles :**

- 1 des juges est fédéral (dans ce cas le niveau des autres juges est libre) ;
- 2 des 4 juges sont régionaux ou inter-régionaux (dans ce cas le niveau des deux autres juges est libre) ;
- Les qualifications Da, Db, A et Exé (2 juges pour chaque qualification car 2 corps de jury complets doivent être présentés) sont réparties entre les 4 juges
- Les qualifications D, A et Exé ne sont pas réparties entre les 4 juges : l'association doit présenter un·e ou plusieurs autre(s) juge(s) pour pallier ce manque.

Un·e juge « formation TC », en limitant le nombre à 1 par association, comptera comme un demi-juge s'il·elle est inscrit·e toute une journée. Il·elle pourra être au contrôle engins, chrono, contrôle licences, juge de ligne, selon les besoins.

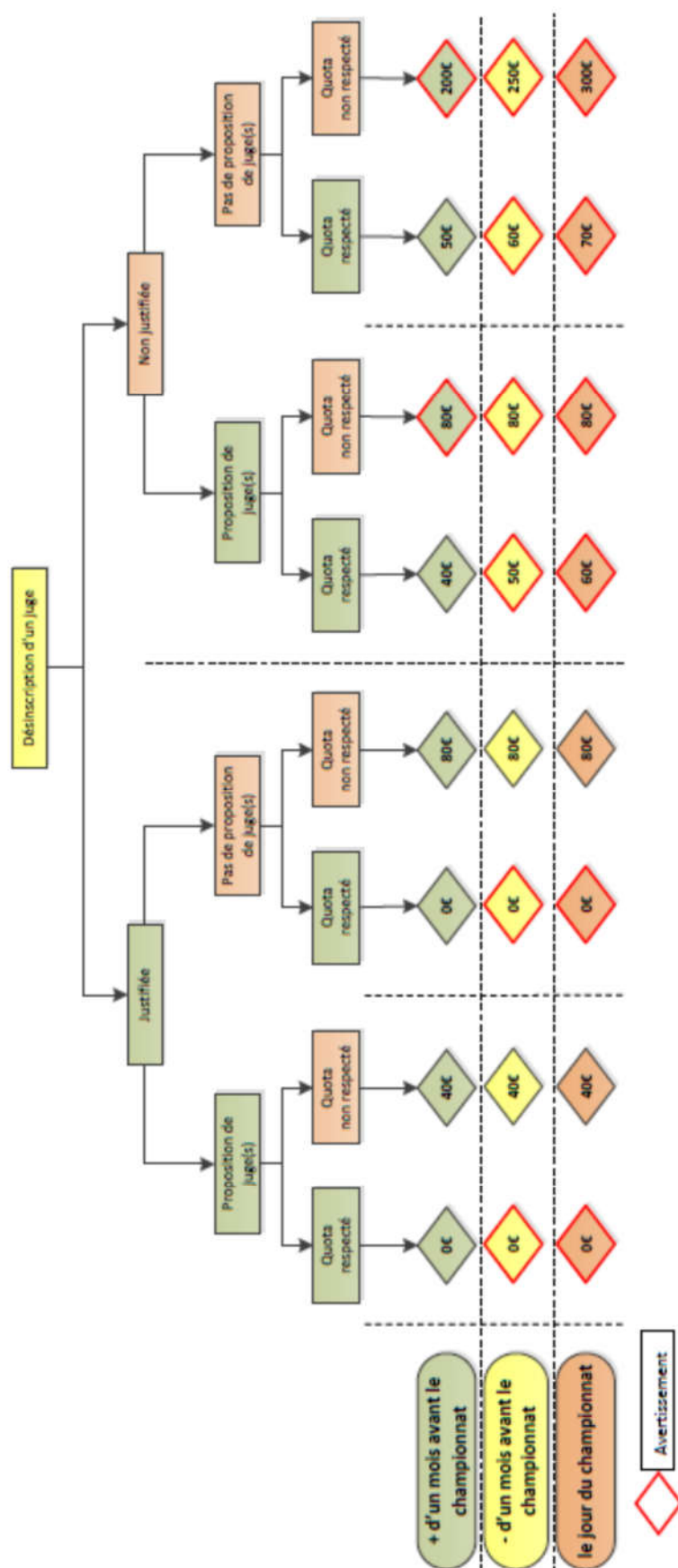
13.2.3 DISPONIBILITE DES JUGES

Quand le quota impose, par exemple, 1 juge si 1 à 3 duos sont engagées, c'est bien évidemment 1 juge disponible pour la totalité du championnat et pour une unique association et non pas pour une fraction de journée, et ce **même si le·la juge n'apparaît pas dans un jury (tableau) de la journée**. Idem pour le·la ou les juges formant un corps de jury.

Par conséquent, une association ne peut limiter la disponibilité d'un·e juge inscrit que s'il respecte le quota en ajoutant des juges.

Les fiches d'engagement pour les juges aux nationaux ne feront pas apparaître de desiderata, mais uniquement le niveau du·de la juge. Celui·celle-ci devra assumer le poste correspondant à son niveau déclaré, attribué par la commission nationale.

13.2.4 NON RESPECT DES QUOTAS ET CHANGEMENTS DANS LES JURYS



13.3 REPAS DE JUGES

L'organisateur du championnat National 3, prendra en charge (sur réservation individuelle) les repas du samedi pour les juges retenus sur le trophée Nicole Baulard et ceux du dimanche pour les juges retenus sur le challenge Juliette Brun et la compétition duos.

14. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera acceptée par la commission nationale à la suite du palmarès.

15. HANDICAP

Une personne en situation de handicap a la possibilité de participer à une compétition au sein de la fédération et de demander des aménagements. Si nécessaire, un aménagement du code de pointage et des règlements sera mis en place. Afin que la notation soit en cohérence avec la situation, l'association demandeuse devra envoyer un courrier à la commission départementale, régionale ou nationale (en fonction du niveau de compétition où la gymnaste se présente) avant le 1^{er} janvier de la saison en cours, faisant mention du type de handicap rencontré. La commission concernée, en concertation avec la commission nationale indiquera à l'association les aménagements possibles et informera les responsables territoriales du jugement, le cas échéant.

16. TROPHÉE NICOLE BAULARD

Ce trophée est disputé par EQUIPES D'ASSOCIATIONS.

Son règlement permet à un maximum d'associations de participer à une rencontre nationale :

- Nombre maximum d'équipes par association : **1 équipe et 1 alliance**
- Nombre de gymnastes par équipe : **4 à 12**
- Un·e gymnaste en individuel·le ou en duo ne peut participer que dans une seule équipe
- Aucune participation, en dehors d'une équipe, de gymnaste seul·e ou en duo

Composition de l'équipe :

Individuelles Jeune·sse·s ou Aîné·e·s	Duos Jeune·sse·s ou Aîné·e·s
2 à 4	2 à 5
Niveau 3 1 poussines surclassée maxi/équipe	Niveau 3

Le total-points de l'équipe est la somme de :

- la moyenne des notes de toutes les notes individuelles (max. 4)
et
- la moyenne des notes de tous les Duos (max.5)

16.1 ALLIANCE D'ASSOCIATIONS

2 associations ont la possibilité de s'associer pour créer une ALLIANCE et constituer une équipe, qui portera le **nom de** « alliance association X - association Y ».

Une alliance répond alors aux mêmes règles qu'une association unique.

2 possibilités :

- 1^{er} cas : 2 associations ayant un effectif insuffisant pour participer au Trophée peuvent s'associer si chaque association à moins de 4 gymnastes J3 et/ou A3 individuel·le·s, et niveaux 3 en duos.
- 2^{ème} cas : une association ayant un effectif insuffisant pour participer au Trophée (moins de 4 gymnastes J3 et/ou A3 individuel·le·s, niveaux 3 en duos) peut s'associer à une association ayant déjà une équipe complète et des gymnastes supplémentaires.

Toute alliance doit avoir l'accord des commissions techniques régionales et nationales.

Ces alliances d'associations doivent impérativement être signalées lors des adhésions :

- Par l'une des 2 associations à effectif réduit avec le nom « alliance ... »
- Par l'association à effectif réduit avec le nom « alliance... ».

Les relations avec l'organisateur de championnat doivent être prises en charge par une seule des deux associations (commandes, paiement) afin que celui-ci ait un interlocuteur unique.

16.2 PALMARES

Lors du trophée fédéral Nicole Baulard, les équipes ex aequo seront départagées :

1^{er} critère : la moyenne des notes d'exécution

2^{ème} critère : la moyenne des notes artistiques

Le Trophée National est une compétition par équipe, il n'y aura donc pas de classement des individuel·le·s ou des duos et donc pas de titres nationaux en individuel·le·s et en duos niveau 3 mais uniquement un classement et un titre par équipes.

16.3 CONTRAINTES VESTIMENTAIRES

Les contraintes vestimentaires des gymnastes sont indiquées dans le document : « AMENAGEMENT FSCF GRS » de septembre 2018, paragraphe 5 p.9.

Les gymnastes d'une même équipe (équipe d'une association ou d'une alliance) ne sont pas obligées de porter la même tenue.

16.4 LISTES DE COMPOSITION D'EQUIPES

Modèle de fiche-type en Annexe n°1

Les listes de composition d'équipes seront envoyées UNIQUEMENT par mail avec les musiques et les fiches SACEM.

NON RESPECT DE CETTE CONSIGNE : Application d'une pénalité 30 euros première relance puis 60 euros

17. CHALLENGE JULIETTE BRUN

Cette compétition concerne les ensembles Jeune·sse·s niveau 3 et Aîné·e·s niveau 3.

Pour participer au classement du challenge, il faut présenter au minimum 1 ensemble dans chacune de ces catégories :

- jeune·sse·s niveau 3
- aîné·e·s niveau 3

Le classement du challenge est fait sur la somme de la meilleure note dans chaque catégorie.

Si plusieurs Ensembles se présentent dans la même catégorie, la meilleure note sera retenue pour l'attribution du challenge.

Les associations pourront donc présenter :

un ou plusieurs Ensembles jeunesses Niveau 3
et /ou
un ou plusieurs Ensembles aînées Niveau 3

Les associations ne présentant pas 1 ensembles dans les deux catégories peuvent néanmoins participer à la compétition mais dans ce cas elles ne pourront pas être classées au palmarès du challenge Juliette Brun.

Il y aura donc également 2 classements (J3, A3).

17.1 PALMARES

Lors des championnats nationaux, les ex aequo seront départagé·e·s :

1^{er} critère : la note d'exécution ou la moyenne des notes d'exécution (si plusieurs passages)

2^{ème} critère : la note artistique ou la moyenne des notes artistiques (si plusieurs passages)

Lors de ce championnat, seront remis les titres de champion·ne national·e dans les catégories suivantes :

- Ensembles Jeunes·se·s niveau 3
- Ensembles Aîné·e·s niveau 3

17.2 LISTES DE COMPOSITION D'ENSEMBLES

Modèle de fiche-type en Annexe n°1

Les listes de composition d'ensembles seront envoyées UNIQUEMENT par mail avec les musiques et les fiches SACEM.

NON RESPECT DE CETTE CONSIGNE :
Application d'une pénalité 30 euros première relance puis 60 euros

17.3 CONTRAINTES VESTIMENTAIRES

Les contraintes vestimentaires des gymnastes sont indiquées dans le document : « AMENAGEMENT FSCF GRS » de septembre 2018, paragraphe 5 p.9.

Les Ensembles d'une même association n'ont pas obligation de porter la même tenue.

18. CHAMPIONNAT NATIONAL DUOS

Cette compétition concerne les duos :

- Jeune·sse·s niveau 1
- Aîné·e·s niveau 1
- Jeune·sse·s niveau 2
- Aîné·e·s niveau 2
- Aîné·e·s niveau +

18.1 PALMARES

Lors des championnats nationaux, les ex aequo seront départagé·e·s :

1^{er} critère : la note d'exécution ou la moyenne des notes d'exécution (si plusieurs passages)

2^{ème} critère : la note artistique ou la moyenne des notes artistiques (si plusieurs passages)

Lors de ce championnat, seront remis les titres de champion·ne national·e dans les catégories suivantes :

- Duos Jeune·sse·s niveau 2
- Duos Aîné·e·s niveau 2
- Duos Jeune·sse·s niveau 1
- Duos Aîné·e·s niveau 1
- Duos Aîné·e·s niveau +

18.2 FICHES TECHNIQUES

Modèle de fiche-type en Annexe n°3

Les fiches techniques doivent être envoyées aux organisateurs à la date et adresse indiquées dans la brochure du championnat.

Nombre de fiches techniques exigées pour le championnat national 3 :

	Nbre de fiches / passage	Catégories
Duos	5 (par passage)	A1, J1

La commission nationale se réserve le droit de modifier ces informations en cours d'année. Vous serez tenus informés en avril au plus tard des éventuels changements.

L'absence de fiche technique entraîne une pénalisation par le juge coordinateur (voir Aménagements)

19. ANNEXES



N° dossier

CHAMPIONNAT NATIONAL 3 GRS

TROPHEE FEDERAL NICOLE BAULARD COMPOSITION DES EQUIPES

ASSOCIATION :

Ville :

EQUIPE

INDIVIDUEL·LE·S NIVEAU 3 (J ou A)

Nota : Inscrire les « Jeune·sse·s » en premier

N° dossier voir brochure championnat	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance	J ou A

DUOS NIVEAU 3 (J ou A)

Nota : Inscrire les duos dans l'ordre suivant : J3 – A3

N° dossier (voir brochure)	N° de licence	Nom et prénom	Date de naissance	Catégorie

CHAMPIONNAT NATIONAL 3 GRS

TROPHEE FEDERAL NICOLE BAULARD
COMPOSITION DES EQUIPES

Association 1 :

Ville :

Association 2 :

Ville :

NB : l'alliance doit être inscrite par une association qui n'a pas d'autre équipe, ce sera l'association 1

ALLIANCE :

INDIVIDUELLES NIVEAU 3 (J ou A)

Nota : Inscrire les « Jeune-sse-s » en premier

N° dossard voir brochure championnat	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance	J ou A

DUOS NIVEAU 3 (J ou A)

Nota : Inscrire les duos dans l'ordre suivant : J3 – A3

N° dossard (voir brochure)	N° de licence	Nom et prénom	Date de naissance	Catégorie

CHAMPIONNAT NATIONAL 3 GRS

CHALLENGE JULIETTE BRUN COMPOSITION DES ENSEMBLES

ASSOCIATION :

Ville :

AINE·E·S niveau 3

☐

JEUNE·SSE·S niveau 3

☐

N° de licence	NOM et Prénom des gymnastes	Date de Naissance

Prévoir 1 feuille par Ensemble en précisant : Ensemble n° 1, Ensemble n°2,

FICHE SACEM

Date et lieu de Championnat :

Nom de l'association :

Ville :

[illegible]



GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE

FICHE TECHNIQUE DE DIFFICULTE (D)



Jury n° :

N° de passage :

individuel / duo / ensemble

Jeunesse / Aînée

N1 / NF

Nom :

	JUGE		JUGE		JUGE
Da : Db :		Da : Db :		Da : Db :	
Da : Db :		Da : Db :		Da : Db :	
Da : Db :		Da : Db :		Da : Db :	
Da : Db :		Da : Db :		Da : Db :	
Da : Db :		Da : Db :		Da : Db :	
Da : Db :		Da : Db :		Da : Db :	
Da : Db :		Da : Db :		Da : Db :	
Da : Db :		Da : Db :		Da : Db :	
Da : Db :		Da : Db :		Da : Db :	
Da : Db :		Da : Db :		Da : Db :	
Da : Db :		Da : Db :		Da : Db :	
Da : Db :		Da : Db :		Da : Db :	
Da : Db :		Da : Db :		Da : Db :	

TOTAL ENTRAINEUR Da :

Pénalités Da :

TOTAL ENTRAINEUR Db :

Pénalités Db :

Date :

Lieu :

Club :

Entraîneur :

EXEMPLE FT ENSEMBLE



GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE

FICHE TECHNIQUE DE DIFFICULTE (D)



Jury n° : 4

N° de passage : 2

individuel / duo / ensemble

Jeunesse / Aînée / N1 / NF

Nom : BORDEAUX

	JUGE		JUGE
Da : Db : 0,6 CRR2 (x#)		Da : Db : 0,3 CRR	
Da : 0,4 Db : D2 ∞ 42	*1	Da : 0,6 Db : D3 ↓ H	*7
Da : Db : D3 ∞ 51		Da : 0,4 Db : E → 6 ↓ 3 = 3	*8
Da : 0,3 Db : S V ↓		Da : 1 Db : D8 e	*9
Da : Db : 0,1 C		Da : 1 Db : D8 e	
Da : 0,3 Db : E ↑ 3 ↓ DC	*2	Da : 0,2 Db : D2 e F	*10
Da : 0,1 Db : D2 V T		Da : Db : 0,1 C	
Da : Db : D1 V F	*4	Da : Db : 0,2 CC	
Da : Db : D2 V F		Da : Db : 0,1 C	
Da : Db : 0,5 CRR2 (x)		Da : Db : 0,3 C	
Da : 0,2 Db : E ↑ 4	*5	Da : Db : 0,3 C	
Da : Db : 1,1 R 8 ≠ R3 ZZZV#		Da : Db : 0,3 S 8	
Da : Db : 0,5 C V (≠ x)		Da : Db : 0,2 CC	
Da : 1 Db : D 82 V3 J1 51	*6		

TOTAL ENTRAINEUR Da : 5,1
Pénalités Da :

TOTAL ENTRAINEUR Db : 4,6
Pénalités Db :

Date : 29/02/2019

Lieu : Nice

Club : GAS-B

Entraîneur : Jackson

Pénalités Da :

0,5 pour 3 DC différentes exécutées simultanément

Pas de pénalité pour DC tentée supplémentaire puisque la difficulté réalisée par la moitié ou moins des gymnastes compte comme élément.

Pas de pénalité pour manque d'Echange. Il y a un maximum d'échanges tentés mais pas de minimum.

0.5 pour DC tentée manquante dans un groupe corporel. La 3DC exécutées simultanément ne sont pas prises en compte, il manque donc le GC équilibre

Pénalités Db : aucune pénalité

*1 : 2 gymnastes font un pivot attitude, les 3 autres un pivot tendu simultanément ou en rapide succession. La valeur retenue est celle de la plus petite DC.

*2 : 3 gymnastes lancent en dehors du champ visuel, les 2 autres sont au sol. Elles ont toutes 1 critère. La valeur de l'échange augmente de 0.1 point.

*3 : Les 5 gymnastes font une DC pendant la reprise. La valeur de l'échange augmente de 0.1 point. Une DC pendant un échange, n'est qu'un critère et ne compte pas dans le nombre de DC maximum autorisé.

*4 : Da = 0. Il est interdit d'exécuter 3 DC différentes simultanément ou en rapide succession. Cette difficulté est comptée dans le nombre de DC maximum autorisé.

*5 : 4 gymnastes sur 5 font un critère donc la valeur de l'échange n'augmente pas. Il n'est pas nécessaire de l'écrire sur la FT.

*6 : Les rotations multiples comptent pour 1 DC

*7 : Da=0 : 2 gymnastes ne font pas de DC. Comme plus de la moitié des gymnastes fait une DC, celle-ci est comptée dans le nombre de DC maximum autorisé. Il n'est pas nécessaire de l'écrire sur la FT.

*8 : Pendant la reprise, 3 gymnastes font 3 critères les 2 autres n'en font qu'un donc la valeur de l'échange augmente de 0.1 point

*9 : La manipulation peut être identique sur chaque DC d'une série. Chaque DC compte comme une DC.

*10 : Da=0 : 3 gymnastes ne font pas de DC. Comme la moitié ou moins des gymnastes fait une DC, celle-ci n'est pas comptée dans le nombre de DC maximum autorisé. Il n'est pas nécessaire de l'écrire sur la FT.

Fiche Technique FSCF : Guide de remplissage

AMENAGEMENT FSCF GRS
CODE DE POINTAGE FIG 2017-2020
 Commission Nationale FSCF GRS
 Septembre 2018

1. Le mouvement est déclaré dans l'ordre d'exécution.

2. Chaque case commence par une lettre

D = Difficulté corporelle

M = Maîtrise

S = combinaison de pas de danse

R = éléments dynamiques avec Rotation

E = Echange

C = Collaboration

3. Une lettre par case

👉 Attention pour les rotations multiples qui comptent pour une seule difficulté, on utilise un seul D dans une seule case. Les différentes formes de la rotation ne seront pas entre parenthèses.

👉 **En ensemble**, lorsque deux difficultés sont exécutées en même temps ou en léger décalage par deux groupes de gymnastes, on utilise deux cases avec une accolade.

👉 **En ensemble**, lorsque deux mouvements (C, R, critères...) sont exécutés en même temps ou en léger décalage par deux ou trois groupes de gymnastes, on précise le nombre de gymnastes concerné·e·s.

4. Les accolades relient ce qui se passe dans le même temps

5. Codage à l'intérieur des cases :

DC isolée	groupes techniques symbole diff	Pas de parenthèses
DC rotation multiple	groupes techniques symbole 1 ^{ère} rotation symbole 2 ^{ème} rotation	Pas de parenthèses
DC en série	1 difficulté par case / cases reliées par une accolade : groupes techniques symbole 1 ^{ère} difficulté groupes techniques symbole 2 ^{ème} difficulté	Pas de parenthèses
M	groupes techniques (critère(s))	Parenthèses pour critères
S	groupes techniques fondamentaux	Pas de parenthèses
R	critère(s) sur lancer - R- nb de rotations – critère(s) sur rotation - critère(s) sur la reprise	Pas de parenthèses
E	critère(s) sur lancer - critère(s) pendant l'envol - critère(s) sur la reprise	Pas de parenthèses
C	C, CR, 	
C	CR, CRR, CRRR (critère(s) lancer) (critère(s) rattraper)	Parenthèses pour les critères